



## **Déclaration liminaire Formation Spécialisée Académique 26 février 2024**

Lors de la séance du mois d'octobre, SUD éducation a rappelé que nous attendions toujours les réponses de l'administration sur les avis unanimes adoptés lors de la séance du 6 juillet 2023 ; l'article 98 du décret n°2020-1427 sur le sujet n'est pas respecté. L'administration nous a indiqué en séance ne pas retrouver trace des avis que nous lui avons pourtant envoyé en bonne et due forme le 6 juillet 2023. Nous les avons envoyé de nouveau en novembre 2023. Nous attendons avec impatience, voire un certain agacement, que l'administration veuille bien répondre aux avis que la FS a voté. Peut-être pour la séance du 25 juin 2024 ?

Les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader dans l'académie. Malgré la vitrine d'une dotation qui semble conséquente sur le papier, elle n'est toujours pas à hauteur des besoins et se fait dans un cadre qui ne tient nullement compte des revendications des personnels en matière d'organisation de l'école. Le PACTE a considérablement désorganisé les établissements. Le pseudo " choc des savoirs " entend en finir avec le collège unique. En dépit de la communication de la nouvelle ministre qui tente de noyer le poisson, nous ne sommes pas dupes du modèle d'école du tri social qui est porté. Le 1<sup>er</sup> février, les personnels étaient nombreux·ses à être en grève et la mobilisation se poursuit contre le " choc des savoirs ".

Les conditions nouvelles de la formation continue dégradent également les conditions de travail des personnels. L'administration les convoque hors du temps de présence des élèves et à des webinaires sur des créneaux 16h à 18h, au moment où les personnels sont soit en classe soit sur des temps de transports : doit-on risquer un accident de trajet pour suivre un webinaire ? Nous rappelons à l'administration que les personnels ont également des vies de famille et que les temps du mercredi après-midi sont dévolus aux enfants la plupart du temps. Tou·tes les personnel·les n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants pour se rendre à une formation en dehors de leur emploi du temps habituel.

La nouvelle ambition gouvernementale d'économiser 10 milliards d'euros de budget apporte le coup de grâce à une institution qui subit toujours plus l'avidité capitaliste du marché privé. L'Education nationale doit rendre immédiatement 692 millions, l'ESR 904 millions, et le ministère de l'Écologie 2,14 milliards. C'est la jeunesse qu'on entrave. C'est son avenir qu'on sacrifie. Expliquez-nous comment, dans les classes parmi les plus surchargées d'Europe, avec moins de profs, moins d'AESH, moins d'AED, moins de places dans le supérieur, nous préparerons des citoyen·nes doté·es d'esprit critique et de libre arbitre, doté·es d'autonomie pour mener leur vie, leur carrière en conscience ? Comment pourra-t-

on rénover les écoles, améliorer la qualité thermique des bâtiments, sécuriser les locaux amiantés sans argent ?

10 milliards en moins pour l'EN, c'est 11 000 postes en moins. 2620 PE, 1740 professeurs du second degré, 1760 postes dans le privé, 4600 AED et AESH. Les collègues qui subissent les intrusions armées dans leurs établissements et les élèves notifié·es qui sont accompagné·es a minima, apprécieront la qualité du service public...

Nous nous alarmons une nouvelle fois de l'état de la médecine de prévention dans l'académie. Certes, le Rectorat recrute des médecins du travail, mais le suivi des personnels lui n'est pas effectif. Il est de votre obligation d'employeur de préserver la santé et la sécurité des personnels et vous avez une obligation de résultats. SUD éducation demande un état des lieux des visites quinquennales auxquelles les agent·es ont droit.

SUD éducation a lancé, au niveau national et local, une grande campagne autour de l'amiante en milieu scolaire. C'est pour nous un enjeu de santé public majeur dans la mesure où la quatrième épidémie de masse liée à l'amiante est devant nous. Pour nous, il y a urgence à identifier les lieux contenant de l'amiante et à mettre en sécurité les lieux de travail qui le nécessitent. SUD éducation reste particulièrement vigilant sur le fait que les personnels qui travaillent dans des lieux amiantés se voient bien délivrer les fiches d'expositions et aient le suivi médical auquel iels ont droit.